

« Valorisation des bois locaux : pourquoi et comment l'intégrer dans les projets publics »

17 novembre 2017 à Banyuls-dels-Aspres (66)

La valorisation des bois locaux est un des enjeux importants de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée. Les Collectivités forestières ont développé des méthodes permettant de s'assurer d'avoir du bois local dans les marchés publics.

La forêt nous entoure. Vous avez des projets de constructions, d'aménagements, de mobiliser, de chauffage... les forêts de notre territoire peuvent répondre à une partie de ces besoins, via les entreprises locales.

Qu'est-ce qui est possible ? Est-ce autorisé par le Code des marchés publics ? Comment pouvez agir en tant que Commune et en tant qu' élu ?

Autant de réponses que la demi-journée vous apportera.

Venez nombreux !



Lieu de rendez-vous

Commune de Banyuls-dels-Aspres
Salle des associations - Rue du soleil
66 300 Banyuls-dels-Aspres

Informations

John PELLIER
Collectivités forestières
06 13 55 09 10
john.pellier@communesforestieres.org

Mathilde GUITTET
Pays Pyrénées Méditerranée
Charte forestière de territoire
04 68 87 43 24
mathilde.guittet@payspyreneesmediterranee.org

09h00 **Accueil des participants**

9h15 **Introduction par le Pays Pyrénées Méditerranée et les Collectivités forestières**

9h30 **Présentation des chiffres clés et des enjeux forestiers du territoire**

Surfaces de forêts, type de propriétaires, essences de bois présentes, les entreprises, les intérêts pour le territoire

9h45 **Pourquoi utiliser le bois local dans les projets publics ?**

Impact économiques, emplois, entretien des forêts et des paysages, tourisme, environnement...

10h00 **Matériau Bois : des caractéristiques et des capacités reconnues**

Idées reçues, avantages et inconvénients du bois

10h15 **Comment utiliser le bois local ? Quels leviers d'action pour ma collectivité ?**

Déroulé d'un projet type (construction / mobilier / aménagement / bois énergie), leviers d'action de l' élu, faire les bons choix aux bonnes étapes.

11h20 **Intégration du bois local dans les marchés publics**

Allotissement, fléchage, achat de bois, délivrance... plusieurs solutions sont possibles en fonction des volontés du maître d'ouvrage

12h00 **Evaluation de la matinée et conclusion autour d'un verre de l'amitié (apéritif offert par le Pays Pyrénées-Méditerranée)**

Les **Communes forestières** ont pour rôle de représenter et d'accompagner les élus dans leurs décisions liées à la forêt et la filière bois.

La **Charte forestière de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée** s'est fixée pour objectif de mieux valoriser le patrimoine forestier de son territoire par la mise en place d'actions.

Tous deux visent à définir et mettre en place une stratégie de développement forestier opérationnelle et constructive pour le territoire.

Journée réalisée avec le soutien de



« Valorisation des bois locaux : pourquoi et comment l'intégrer dans les projets publics »

Une matinée thématique le

17 novembre 2017 à Banyuls-dels-Aspres (66)

MODALITES PRATIQUES

La session est prioritairement adressée aux élus. Les techniciens des collectivités peuvent également participer.

Celle-ci est **gratuite**. Elle est financée par l'Union Européenne (FEADER) et de la Région Occitanie dans le cadre des financements alloués aux Collectivités forestières. Elle s'intègre également dans le programme de la Charte forestière coordonnée par le Pays Pyrénées-Méditerranée.

INSCRIPTIONS

Toute personne souhaitant participer doit s'inscrire préalablement auprès des Collectivités forestières ou du Pays par mail, téléphone, ou courrier à l'aide du bulletin réponse ci dessous.

Collectivités forestières Occitanie

740, Avenue des Apothicaires

34 090 Montpellier

Tél : 06 13 55 09 10

Fax : 04 11 75 85 17

john.pellier@communesforestieres.org

Charte Forestière de Territoire

Pays Pyrénées-Méditerranée

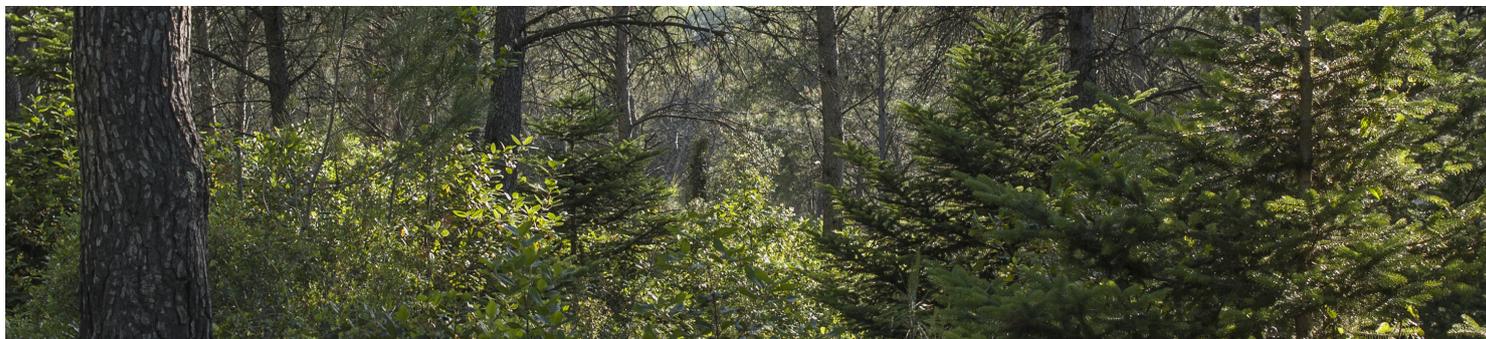
Maison des Services Publics

6 Bld Simon Batlle - 66 400 Céret

Tel : 04 68 87 43 24

Fax : 04 68 87 37 89

mathilde.guittet@payspyreneesmediterranee.org



BULLETIN REPONSE

Nom : Prénom :

Organisme :

Fonction : Portable :

Mail :

Adhérent aux Communes forestières : oui non

Participera à la réunion du 17/11/2017 à Banyuls-dels-Aspres : oui non

Sera accompagné de (Nom - Prénom - Fonction) :

Notez ici les questions supplémentaires que vous souhaiteriez voir aborder durant cette demi-journée :

Réponse souhaitée avant le 15 novembre 2017